

Résolution présentée par la délégation du

Sultanat d'Oman

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Sécurisation du détroit d'Ormuz

L'Assemblée Générale,

- Remarquant l'importance du détroit d'Ormuz dans le secteur économique pétrolier pour les pays riverains et acheteurs internationaux,
- Soulignant que 40% du transit du pétrole mondial se fait via ce détroit représentant ainsi $\frac{1}{8}$ ème du pétrole brut utilisé aux États-Unis, $\frac{1}{4}$ de celui utilisé en Europe, $\frac{1}{3}$ des consommations japonaises et $\frac{1}{2}$ des consommations chinoises. Cette voie maritime est essentielle pour les marchés asiatiques : 14 pétroliers (VLCC) sortent chaque jour du détroit dont 85% font route vers la Chine, l'Inde, la Corée ou encore le Japon,
- Inquiète des tensions apparentes entre les État-Unis et l'Iran dues aux sanctions "anti-iraniennes" américaines, qui poussent Téhéran à menacer d'une possible fermeture du détroit,
- Rappelant que le détroit est une zone de transit international par laquelle tous les pays doivent pouvoir passer, comme le souligne la Convention des Nations unies sur le droit de la mer,
- Relevant que le sultanat d'Oman contrôle le trafic maritime du détroit car la partie navigable de ce dernier se trouve à l'intérieur de ses eaux territoriales,
- Décide - de créer un corps d'armée uniquement consacré à la protection du détroit d'Ormuz afin d'assurer une meilleure réglementation du transport de pétrole, une stabilité entre les différents pays concernés tout en empêchant qu'un pays voisin ne s'approprie le détroit;
- que tout pays tentant de bloquer ce passage maritime sera sanctionné

Le texte français fait foi